

<https://www-artweb.univ-paris8.fr/?Emprunt-de-materiel-cinema>

artweb

# Emprunt de matériel cinéma

- Menu - Départements - Cinéma -

Date de mise en ligne : vendredi 18 mai 2012

---

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

---

### EMPRUNT DE MATERIEL À€" ETUDIANTS INSCRITS AU DEPARTEMENT CINEMA

#### **MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE :**

- Le prêt de matériel est exclusivement réservé aux étudiant(e)s du département Cinéma
- Le prêt de matériel se fait exclusivement dans le cadre d'un cours ou du tournage du film de master (le nom d'un enseignant référent est demandé)
- La durée de l'emprunt du matériel est limité À une semaine par demande pour les étudiants de Licence
- Pas d'emprunt le jour même. Nous vous conseillons de faire votre demande en avance si vous voulez avoir le matériel souhaité
- L'emprunt et le retour du matériel se font exclusivement dans le bureau A112 aux horaires prévus lors de la réservation. Si vous ne pouvez être À l'heure, vous devez prévenir le service technique par n'importe quel moyen (téléphone, mail)

#### **En remplissant ce formulaire pour faire votre demande d'emprunt, vous vous engagez À :**

- Être notre interlocuteur exclusif par email pour son emprunt, nous refuserons d'échanger avec d'autres personnes de la même équipe
- Être au moins présent À l'emprunt ou au retour du matériel
- Faire une demande de matériel la plus complète possible, en évitant au maximum les ajouts au cours des échanges
- Être À l'heure au rendez-vous fixé en accord avec les techniciens
- Vérifier l'état et le bon fonctionnement du matériel emprunté **avant le départ** en réalisant un état des lieux complet des éléments concernés avec les techniciens
- Poser des questions au service technique en cas de doute sur l'utilisation du matériel
- Signaler tout dysfonctionnement ou incident (perte, vol, dégradation...) par e-mail dans les plus brefs délais
- Retourner le matériel À la date et heure fixées avec le service technique. Si vous désirez prolonger, vous devrez faire votre demande par e-mail avant la date de retour fixée et obtenir l'autorisation d'un prolongement. En cas de refus, ou d'absence de confirmation, vous devrez rendre le matériel À la date initialement prévue
- Récupérer les données vidéos ou audio de votre tournage avant de retourner le matériel au service technique
- Retourner le matériel rangé et assemblé dans sa sacoche ou son pelicase tel qu'il a été emprunté, en prenant soin de rassembler les éléments étiquetés sous la même référence
- Rendre les équipements dans leur intégralité, y compris chargeur, batteries, cartes SD, accessoires divers, vis...
- Nettoyer les éléments qui auraient été exposés À la poussière, la terre, le sable, la boue...
- Supprimer le gaffer et les traces collantes de gaffer sur les câbles, perches, ...
- Rendre le matériel oublié le plus rapidement possible pour ne pas empêcher d'autres emprunts. Répondre rapidement aux sollicitations et relances du service technique.

**L'emprunt du matériel est conditionné À la restitution dans les temps et en bon état de ce dernier par le précédent emprunteur : le service technique ne peut être tenu responsable en cas d'indisponibilité fortuite du matériel et des accessoires.**

## Emprunt de matériel cinéma

---

En tant qu'emprunteur, vous est la seule personne habilitée À utiliser le matériel qui ne peut être ni prêté ni loué À des tiers.